

DECISION **001275** /CRTV/DG/DD-IFCPA/CDEF/CEA2 Du **01 JUIL 2026**

Portant ouverture du concours d'entrée à l'Institut de Formation et de Conservation du Patrimoine Audiovisuel de la Cameroon Radio Television (IFCPA/CRTV) pour le compte de l'année 2026

LE DIRECTEUR GENERAL,

- VU La loi N° 87/020 du 17 décembre 1987 portant création de l'Office de Radiodiffusion Télévision Camerounaise ;
- VU La loi N°2017/010 du 12 Juillet 2017 portant statut général des établissements publics ;
- VU Le décret N°88/126 du 25 janvier 1988 portant organisation et fonctionnement de l'Office de Radiodiffusion Télévision Camerounaise ;
- VU Le décret N°2019/234 du 8 Mai 2019 portant nomination du Président de Conseil d'Administration de l'Office de Radiodiffusion Télévision Camerounaise ;
- VU Le décret N°2016/272 du 29 juin 2016 portant nomination du Directeur Général de l'Office de Radiodiffusion Télévision Camerounaise ;
- VU Le décret N°2016/273 du 29 juin 2016 portant nomination du Directeur Général Adjoint de l'Office de Radiodiffusion Télévision Camerounaise ;
- Considérant Les nécessités de services.

DECIDE:

ARTICLE 1: DATES ET LIEUX DE COMPOSITION

1. Conformément à la réglementation en vigueur, un concours d'entrée à l'Institut de Formation et de Conservation du Patrimoine Audiovisuel de la Cameroon Radio Television (IFCPA/CRTV), au titre de l'année académique 2026 est ouvert dans les conditions ci-dessous explicitées :
2. Ce concours se déroulera, le **vendredi 11 Septembre 2026**.
3. Les épreuves orales se dérouleront, le **Samedi 12 Septembre 2026**.
4. Chaque candidat doit préciser sur la fiche de renseignement sa ville de résidence au moment du passage des épreuves du concours.
5. Le centre de concours sera indiqué à chaque candidat, à la suite de l'affichage des listes définitives, lesquelles tiendront lieu de convocation individuelle.

ARTICLE 2 : CONDITIONS D'ADMISSION

1. Le concours est ouvert aux candidats camerounais et étrangers des deux sexes, dans la limite des places disponibles, âgés de 16 ans minimum, titulaires d'un BEPC/GCE OL d'un CAP ou d'un Probatoire ou d'un Baccalauréat/GCE AL ou équivalent selon les filières.

2. **Pour le Niveau BEPC/CAP/GCE OL (cursus 1 an)**

Les métiers sont les suivants :

- Technicien audiovisuel (image, son et montage) ;
- Infographiste.

Pour le Niveau probatoire ou CAP/GCE OL (cursus 1an)

- Technicien de régie maintenance audiovisuelle.

3. **Pour le Niveau Baccalauréat GCE AL (cursus 2 ans)**

Les métiers sont les suivantes :

- Journaliste Reporter d'Images ;
- Opérateur de prise de vue ;
- Opérateur de prise de son ;
- Monteur Vidéo ;
- Réalisateur TV ;
- Motion and graphic designer ;
- Marketing digital ;
- Technicien d'exploitation des équipements audiovisuels ;
- Technicien informatique et réseaux ;
- Animateur 2D.

Les candidats préparant les diplômes mentionnés sont autorisés à se présenter au concours, sous réserve de l'obtention du diplôme exigé. Toutefois, leur admission définitive ne sera prononcée qu'en cas de présentation effective d'un document officiel de réussite à l'examen.

ARTICLE 3 : CONSTITUTION ET DATE LIMITE DE RECEVABILITE DES DOSSIERS

1. Les dossiers de candidature, qui seront reçus complets à la Direction de l'Institut de Formation et de Conservation du Patrimoine Audiovisuel de la Cameroon Radio Television (IFCPA/CRTV) à Ekounou, ou dans les Stations Régionales CRTV ou dans les Centres de Diffusion CRTV, jusqu'au **06 Septembre 2026**, délai de rigueur, comprendront les pièces suivantes :
 - Une demande manuscrite timbrée précisant la première et la deuxième filière choisie et la ville de résidence du candidat ;
 - Une fiche de renseignements à remplir et signer par le candidat ;
 - Une photocopie bien lisible, légalisée, certifiée conforme de l'acte de naissance, datant de moins de trois mois ;
 - Une photocopie bien lisible, légalisée, certifiée conforme de la Carte Nationale d'Identité (CNI), datant de moins de trois mois ;
 - Une photocopie bien lisible, légalisée, certifiée conforme du diplôme donnant droit au concours, datant de moins de trois mois.
 - Un certificat médical délivré par un médecin fonctionnaire, datant de moins de trois mois, celui-ci devant montrer que le candidat est médicalement et physiquement apte à l'exercice des métiers de l'audiovisuel ;
 - Quatre photos récentes d'identité en couleur 4 x 4 du candidat ;
 - Un reçu de versement d'un montant de vingt mille francs (20.000) pour les externes et trente mille (30 000) FCFA pour les travailleurs au titre des droits d'inscription. Le versement peut être effectué à la caisse de l'IFCPA ou au compte **Afriland First Bank** de l'IFCPA/CRTV N° **100005 00001 00000091001-52** à l'Agence Yaoundé Hippodrome ou dans toutes les agences **Afriland First Bank** du Cameroun, ou par Mobile Money code ≠ **150*47*855985 ≠ CRTV-IFCPA**.
2. Tout dossier déposé après la date limite ne sera pas accepté.

ARTICLE 4 : MODALITES DE SELECTION

1. L'Admission au cursus 1 se fait sur étude de dossier suivi d'un entretien.
2. L'Admission au cursus 2 par voie de concours.

ARTICLE 5 : NATURE DE L'ÉPREUVE

1. Le concours comporte les épreuves suivantes :

Quatre épreuves, selon le modèle de QCM (Questions à Choix Multiples) et de dissertation meublent cette phase écrite :

FILIERE : Journaliste Reporter d'Images

Date	Nature de l'épreuve	Programme	Durée allouée	Coefficient
11 Septembre 2026	Culture générale	L'actualité des six (06) derniers mois, en Français ou en Anglais	2h	20% de la note définitive
	Culture numérique	Connaissances de base sur le numérique	2h	10% de la note définitive (note éliminatoire 5/20)
	Epreuve de spécialité	Spécifique à la filière choisie	2h	20% de la note définitive (note éliminatoire 7/20)
12 Septembre 2026	Epreuve complémentaire (ORAL)	Entretien individuel devant un jury	10 minutes par candidat	50% de la note définitive

FILIERES :

- *Technicien d'Exploitation des Equipements Audiovisuels*
- *Technicien Informatique et Réseaux*

Date	Nature de l'épreuve	Programme	Durée allouée	Coefficient
11 Septembre 2026	Culture technique	Connaissances techniques ou informatique de base	2h	20% de la note définitive
	Culture numérique	Connaissances de base sur le numérique	2h	10% de la note définitive (note éliminatoire 5/20)
	Epreuve de spécialité	Spécifique à la filière choisie	2h	20% de la note définitive (note éliminatoire 7/20)
12 Septembre 2026	Epreuve complémentaire (ORAL)	Entretien individuel devant un jury	10 minutes par candidat	50% de la note définitive

FILIERES :

- Opérateur de prise de vue ;
- Opérateur de prise de son ;
- Monteur Vidéo ;
- Réalisateur TV ;
- Motion and graphic designer ;
- Marketing digital ;
- Animateur 2D.

Date	Nature de l'épreuve	Programme	Durée allouée	Coefficient
11 Septembre 2026	Culture visuelle	Connaissances de base dans la lecture et l'utilisation intelligente de l'image	2h	20% de la note définitive
	Culture numérique	Connaissances de base sur le numérique	2h	10% de la note définitive (note éliminatoire 5/20)
	Epreuve de spécialité	Spécifique à la filière choisie	2h	20% de la note définitive (note éliminatoire 7/20)
12 Septembre 2026	Epreuve complémentaire (ORAL)	Entretien individuel devant un jury	10 minutes par candidat	50% de la note définitive

2.

Les candidats sont invités à se présenter devant les salles de composition une heure avant le début de la première épreuve, munis de leur carte nationale d'identité ou d'un récépissé en cours de validité.

ARTICLE 5 : NOMBRE DE PLACES

1. Le nombre de places offertes dans les filières à l'Institut de Formation et de Conservation du Patrimoine Audiovisuel de la Cameroon Radio Television (IFCPA/CRTV), pour le compte de l'année 2026 est fixé comme suit :

Filière	Nombre de places	
	BEPC/CAP et probatoire GCE O/L	Baccalauréat CGE A/L
Technicien audiovisuel (image, son et montage)	20	
Technicien de régie maintenance audiovisuelle	20	
Infographiste	20	
Animateur 2D		20
Journaliste Reporter d'Images		40
Opérateur de prise de vue		20
Opérateur de prise de son		20
Monteur Vidéo		20
Réalisateur TV		20
Motion and graphic design		20
Marketing digital		20
Technicien Informatique et réseaux		20
Technicien d'exploitation des équipements audiovisuels		20
TOTAUX /TOTAL	60	220
	280	

ARTICLE 5 : Admission à concourir des candidats internes CRTV

Les candidats internes CRTV sont soumis à la réglementation en vigueur à l'Office en matière de mise en formation ou en stage du personnel.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser :

- A l'IFCPA au téléphone:
693 62 12 73 / 656 70 08 52,
- Au Service Marketing et Relations Publiques du lundi au vendredi de 9H à 15H
- Ou consulter notre page Facebook : ifcpa/crtv
- Au poste d'information de la Maison de la Radio et des Stations Régionales CRTV.



Ampliations

- PCA (Pour information)
- DGA
- DC-Radio/DC-TV/Stations Régionales CRTV (Large diffusion)
- DRHS (Sélection du Personnel interne éligible au concours)
- DAF
- DD-IFCPA/DA/DFD/DFC/SAF/SSD/SMRP
- Archives/Chrono



PREPA CONCOURS 2026

INGÉNIERIE

POLYTECH · IUT · FASA · ENSTP ·
ENSTMO · ISABEE · EAMAU · ASECNA
IBA · EGEM · ENSMIP · SUP'PTIC · IFORD
ENSAI · IAI

MÉDECINE

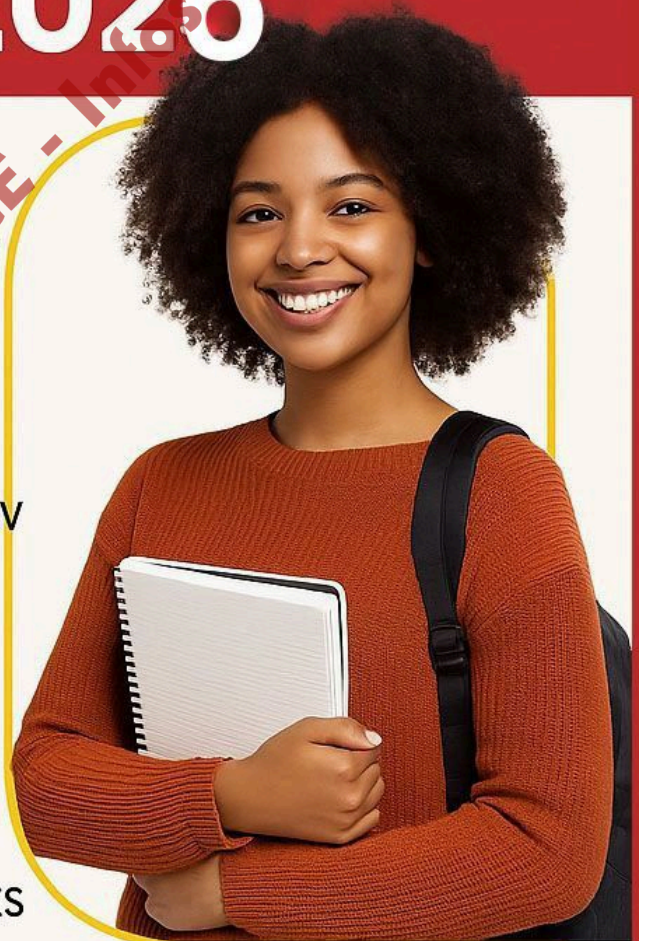
FMSB · FMSP · UDM · FMS · ISTM · IDE
TMS · Sage-Femme Biomedicale · ESMV

ENSEIGNEMENT

ENS · ENSET · ENIEG · ENIET

ADMINISTRATIF

ENAM · EMIA · IRIC · POLICE · ESSEC
ESSTIC · ASTI · DOUANE · INJS · CENAJES



☎ (+23) 655 514 667 www.infosconcourseducation.com  